

AUX RESPONSABLES D'UNITÉS DE LA FAS

MESSAGE DU DOYEN CONCERNANT LA GRIPPE A (H1N1)

L'Université de Montréal a annoncé diverses mesures à appliquer en raison de la situation de transmission accrue de la grippe A (H1N1).

La Faculté a mis en ligne un site [INFO-GRIPPE](#) pour tenir informés les étudiants, le personnel enseignant et le personnel de soutien et d'administration des renseignements ou directives spécifiques à notre contexte facultaire, complétant ou précisant les messages institutionnels. Notez que les messages émanant du Bureau du provost ou du Bureau du vice-recteur exécutif sont déposés sur notre site.

Voici quelques consignes sur lesquelles nous attirons votre attention.

POUR LES ÉTUDIANTS :

- En cas d'absence à une évaluation ou de report de date de remise d'un travail :

L'étudiant doit franchir trois étapes :

1. Faire une déclaration sur le site de l'Université ([Déclaration d'absence liée à la grippe H1N1](#)) : cette déclaration se substitue au certificat médical habituellement exigé par le règlement pédagogique
2. Aviser l'enseignant (professeur ou chargé de cours) par téléphone ou courriel de son absence à l'évaluation ou d'une demande de report de remise de travail
3. Remplir à son retour le formulaire habituel utilisé par son unité académique en identifiant le ou les cours pour lesquels une évaluation ou des évaluations n'ont pas été complétées pour permettre l'établissement des nouvelles modalités de l'évaluation ; il en est de même pour le report d'une remise de travail

- Pour les stages

L'Université a émis des directives en cas d'absence ou de demande de retrait. Veuillez vous référer au document [Perspectives académiques](#).

LE PERSONNEL ENSEIGNANT :

- Les professeurs et les chargés de cours sont invités à signaler leur absence en cas de symptômes grippaux en communiquant avec le responsable de leur unité.
- Ils devraient également avertir leurs étudiants de l'annulation d'un cours en raison de leur absence par le biais de la liste des courriels disponibles par groupe-cours.
- La décision d'annuler une activité pédagogique ou d'évaluation en conséquence d'absences des étudiants relève toutefois de la direction de l'unité académique.

RESPONSABLES D'UNITÉS ACADÉMIQUES :

- Les facultés et départements seront invités à faire rapport périodiquement sur l'état de l'absentéisme chez les membres du personnel enseignant et de leur personnel administratif et de soutien.
 - À cet effet, les responsables doivent transmettre une fois par semaine, les mardis, à Martine Lavoie un rapport des absences pour contribuer à la cartographie la plus complète possible de l'évolution de la grippe sur le campus.
 - Si des situations particulières ou imprévues se présentent (notamment dans les situations de stage), veuillez communiquer avec le Vice-doyen aux études de 1er cycle, M. Jean-Pierre Blondin, poste 5822.
-

Sur le site de la FAS, vous pourrez consulter directives et consignes, ainsi que deux documents : un premier établissant la chaîne de communication et un second concernant des mesures administratives préparatoires à mettre en place dans votre unité.

Afin de favoriser la fluidité de la circulation de l'information, la Faculté a adopté *Twitter*, comme nouvel outil de communication. Il permet d'avoir accès aux informations de façon continue et immédiate.

Pour être automatiquement informé d'une nouvelle au moment où elle est publiée sur le site de la faculté et par l'université, vous devez [vous inscrire au fil RSS](#) .

Il est aussi possible de consulter toutes les nouvelles sur http://twitter.com/info_grippe_fas.

Gérard Boismenu,
10 novembre 2009